

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 MAI 2009

Convocation du 9 mai 2009

Ordre du jour :

- Avis à donner sur une demande d'exploiter un élevage de volailles sur la commune des ORMES
- Etude propositions de prêt
- Communications diverses,
- Questions diverses.

Sous la présidence de Mme Sylviane MOLINARO Maire

Etaient présents: M. Alain GALLET, M^{lle} Alexandra GUILOT, M. François NOËL, M. Hugues SAULET, M. Bernard LEBLANC et M. Nicolas METTETAL

Absents excusés : M. Roger KAOUA, Mme Catherine VIGNERON et M. Romain JOLIVET,

Absent : M. Mathieu PLAIT

Secrétaire de séance : M. Hugues SAULET

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 24 avril dernier.

AVIS A DONNER SUR UNE DEMANDE D'EXPLOITER UN ÉLEVAGE DE VOLAILLES SUR LA COMMUNE DES ORMES

La commune de CHASSY, dans la mesure où elle est limitrophe de la commune des ORMES, a été dépositaire d'une copie du dossier sus nommé et doit donner un avis.

Mme le Maire rappelle en quelques mots les grandes lignes du projet : MM. RIBIERRE Père et Fils exploitent sur la commune des ORMES depuis 2002 un élevage de poulets de chair constitué de trois poulaillers. Ils souhaitent étendre leur élevage par la construction de deux nouveaux poulaillers d'une surface de 1 600m² chacun et d'une contenance totale de 67 200 volailles ce qui portera le site à 169 500 volailles.

L'enquête publique s'est déroulée pendant un mois du 6 avril au 6 mai 2009

Le dossier complet, contenant toutes les contraintes administratives et techniques a été déposé à la mairie des ORMES et dans les mairies des communes limitrophes afin d'être consultable par tous et afin que chaque commune concernée puisse donner un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de 169 050 animaux équivalent-volailles sur le territoire de la commune des ORMES et ayant fait l'objet de l'enquête publique diligentée par arrêté préfectoral PREF-DCDD-2009-092 en date du 4 mars 2009.

ÉTUDE DE PROPOSITIONS DE PRÊT

Le Conseil étudie les propositions reçues des établissements bancaires.

Sur proposition de M. LEBLANC, il est finalement décidé de n'emprunter qu'à hauteur des travaux relatifs à l'école ; les autres travaux engagés sur 2009 (carte communale, travaux voirie etc....) seront pris sur les fonds propres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de contracter un prêt auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE DE BOURGOGNE pour un montant de 50 000 €, pour une durée de 5 années pour un taux fixe à échéances trimestrielles de 2.89%

CHARGE le Maire de signer le contrat avec la Caisse d'Épargne et d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

ENCAISSEMENT REMBOURSEMENT SINISTRE

Une erreur avait été commise lors de la déclaration du vol dans l'atelier municipal ; en effet il avait été déclaré le vol de 100 litres de fuel pour la somme de 972.83 € alors qu'il fallait lire « 1000 litres » : l'indemnisation a été revue et sera totale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE le Maire à encaisser le chèque de 855.62 € édité par la MMA pour le remboursement du préjudice (qui vient en complément de la somme de 117.21 € déjà reçue à ce titre).

COMMUNICATIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS de Mme PARIZOT adressés au Conseil Municipal pour avoir inclus dans les formalités relatives à la modification de l'alignement de la Ruelle des Potiers, la parcelle qui la concernait directement.

ORDURES MÉNAGÈRES : certains foyers ont reçu un avis de la COVED (Société de ramassage des ordures ménagères) stipulant que leur poubelle ne serait plus ramassée si elle contenait des déchets relevant du tri sélectif : la C.C.A. (Communauté de Communes de l'Aillantais) informe qu'il n'y a pas lieu (pour l'instant) de tenir compte de cet avis.

Néanmoins, la politique engagée par la C.C.A. est d'encourager au maximum le tri sélectif avec une ambition affichée de diminuer le tonnage des déchets dits « ultimes ».

C'est dans cette optique, qu'elle adressera bientôt à chaque foyer un guide du tri qui expliquera les orientations de la C.C.A. et permettra à chacun de mieux trier ses ordures ménagères : des réunions publiques seront organisées pour permettre à chacun de s'exprimer sur la question.

Séance levée à 20h30